

Renseignement sur le divorce

Par crisflo, le 29/10/2013 à 11:51

bonjour,

je viens sur ce forum car j'ai besoin de conseil. voila notre histoire.

mon compagnon est né en France.il c'est marié en Algérie. en 2007 il demande le divorce. le divorce algérien c'est prononcé définitivement le 03 mars 2013. sauf que madame aillant un titre de séjour Français et venu en France et a demandée également le divorce en France. chose carrément absurde.

Monsieur doit verser des dommages et intérêt en Algérie. notre question est es ce que l'avocate française de madame a droit de demandes le transfert des dommage et intérêt en France.

pourriez vous également me dire quel documents faut t-il envoyer pour faire valoir son divorce algérien à Nantes

merci à vous tous, votre aide peu mettre très précieuse.